Commune de HAUT-BOCAGE Séance du Conseil Municipal du 13 février 2023

Le 13 février 2023, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de HAUT-BOCAGE, régulièrement convoqué, s'est réuni, à la salle polyvalente de Maillet, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LAPRUGNE, Maire de la Commune de HAUT-BOCAGE, suite à la convocation du 07 février 2023.

<u>Présents</u>: Gaëlle BOUDRON, Jonathan CANCRE, Nathalie CHAUVET, Thierry DE LAMARLIERE, Michel DESCLOUX, Yves GAUDIN, Caroline JEAN, Geneviève LACHASSAGNE, Jean-Michel LAPRUGNE, Cyril LARIVAUD, Véronique MASSERET, Marien MICHAUD, Sylvie THEVENIN, Guy TRIBOULET.

Absents excusés: Isabelle DECOUERE - Arnaud PAULUS

Absente excusée ayant donné pouvoir : Virginie THEBAUD à Véronique MASSERET

Absent: Ludovic MULLER

Secrétaire de séance : Caroline JEAN

ORDRE DU JOUR:

Lecture par M. le Maire du compte rendu de Conseil Municipal du 05 décembre 2022 qui est approuvé à l'unanimité

20230213001 – Eglise de Maillet : Actualisation de l'estimation du prix des travaux

L'architecte : Mme AUROY après avoir consulté l'ingénieur de la DRAC concernant les travaux à réaliser à l'église de Maillet a revu l'estimation du prix des travaux à la hausse pour un montant de 432 000 € HT soit 518 400 € TTC.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce nouvel estimatif.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le nouvel estimatif de prix pour les travaux à l'église de Maillet pour 432 000 € HT. Cette dépense sera inscrite au budget 2023.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou M. le Maire délégué de Maillet à signer tous documents concernant cet estimatif.

20230213002- Eglise de Maillet : Actualisation du Contrat de Maitrise d'œuvre

L'estimation du prix des travaux à l'église de Maillet étant revu à la hausse, la mission de l'architecte l'est également. Mme AUROY a fait parvenir un nouveau contrat de Maitrise d'œuvre pour un montant de 38 880 € HT soit 46 656 € TTC.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'actualisation du contrat de maitrise d'œuvre de Mme AUROY, architecte.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le nouveau contrat de maitrise d'œuvre de Mme AUROY pour 38 880 € HT.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou M. le Maire délégué de Maillet à signer tous documents concernant ce contrat de maitrise d'œuvre.

20230213003 – Eglise de Maillet : Demandes de subventions

Vu l'estimation à la hausse du prix des travaux à l'église de Maillet, il convient de redéposer des demandes de subventions qui porteront sur le nouveau coût estimatif des travaux, le contrat de maitrise d'œuvre, les missions SPS et amiante et plomb ainsi que sur les différentes études réalisées avant.

M. le Maire propose de faire des demandes de subvention auprès de :

- La DRAC
- Le Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « Monuments Historiques »
- Le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à demander les subventions.

20230213004- Eglise de Maillet : Choix d'une société pour la mission SPS

Monsieur le Maire délégué de Maillet, adjoint au Maire présente deux devis pour la mission de Sécurité Protection de la Santé (SPS) obligatoire :

Devis de la Société Créa Synergie : 1661 € HT soit 1 993.20 € TTC Devis de la société APAVE : 2 250 € HT soit 2 700 € TTC

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, choisit le devis de la société Créa Synergie pour un montant de 1 993.20 € TTC pour la mission Sécurité Protection de la Santé (SPS) pour l'église de Maillet.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou M. le Maire délégué de Maillet à signer tous documents concernant ce contrat de mission SPS.

20230213005 – Eglise de Maillet : Choix d'une société pour la mission amiante et plomb

Monsieur le Maire délégué de Maillet, adjoint au Maire présente deux devis pour la mission d'Amiante et Plomb obligatoire :

Devis de la Société Créa Synergie : 1600 € HT soit 1 920 € TTC Devis de la société APAVE : 1 958 € HT soit 2 349.60 € TTC

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, choisit le devis de la société Créa Synergie pour un montant de 1 920 € TTC pour la mission Amiante et Plomb pour l'église de Maillet.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou M. le Maire délégué de Maillet à signer tous documents concernant ce contrat de mission.

20230213006- Cantine de Maillet : Choix du Maître d'œuvre

Monsieur le Maire délégué de Maillet, adjoint au Maire, présente le projet de restructuration et de mise aux normes de la cantine de Maillet par le cabinet TRONCHE d'Huriel. Le coût estimatif des travaux est de 307 180 € HT (maitrise d'œuvre comprise : 26 380 € HT).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, choisit de retenir le projet de restructuration et de mise aux normes (sécurité, sanitaire, énergétique etc...) du cabinet TRONCHE.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou M. le Maire délégué de Maillet à signer tous documents concernant ce contrat.

20230213007 – Cantine de Maillet : demandes de subventions

Monsieur le Maire souhaite demander des subventions pour le projet de restructuration et de mise aux normes (sécurité, sanitaire, énergétique etc...) de la cantine de Maillet d'un coût estimatif de travaux de 307 180 € HT auprès de :

- Conseil Départemental de l'Allier au titre du dispositif « Amélioration énergétique des bâtiments recevant du public et bois-énergie »
- L'Etat au titre de la DETR

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire ou M. le Maire délégué de Maillet à signer tous documents concernant ces demandes de subventions qui seront inscrites au budget 2023.

20230213008 – Equipement en LED par le SDE 03

Monsieur le Maire délégué de Louroux-Hodement informe le conseil qu'il existe une aide du SDE03 pour renouveler les éclairages vétustes, afin de les passer en LED, ce qui ferait une économie d'énergie.

Sur la commune de Haut-Bocage, cela concernerait 27 candélabres, dont :

1 candélabre sur Givarlais

4 candélabres sur Maillet (celui des Mozelles n'a pas besoin d'être remplacé)

22 candélabres sur Louroux-Hodement

Le SDE03 subventionne cette installation à hauteur de 80%. Le reste à charge de la commune serait de 3 744 TTC soit sans étalement ou échelonnés sur 5 ans.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le renouvellement des candélabres concernés.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer le contrat de renouvellement d'éclairage avec le SDE03 et engager la somme de 3 744 € TTC avec un échelonnement sur 5 ans soit 775 € sur les cotisations des 5 prochaines années.

202302130009- Aliénation d'une parcelle au lieu-dit Lançais à Louroux-Hodement

Monsieur le Maire délégué de Louroux-Hodement informe le conseil que le GFA de Lançais, représenté par M. et Mme PEYRAS souhaite acquérir la parcelle ZE6 située au lieu-dit Les brandes du Breu. Celle-ci est actuellement dans le domaine privé de la commune déléguée de Louroux-Hodement. Sa superficie est de 6.13 ares

M. le Maire délégué propose de leur céder cette parcelle pour un montant de 180€. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de vendre cette parcelle au prix de 180€ à M. et Mme PEYRAS.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire délégué de Louroux-Hodement à signer tous documents concernant cette vente.

<u>20230213010– Aménagement de la place de Louroux-Hodement : Validation du projet et lancement de l'appel d'offres :</u>

Monsieur le Maire délégué de Louroux-Hodement expose aux membres du conseil municipal la proposition d'aménagement de la place de Louroux-Hodement, présenté par le cabinet BTM, suite à la réunion publique de présentation à la population.

Des échanges sur l'accessibilité du salon de coiffure et du type de revêtement proposé, ont donné lieu à débat. Un vote majoritaire a permis de définir que pour ces 2 points la solution proposée par le cabinet BTM a été retenue.

Le coût estimatif de ce projet est de 173 130€ HT avec les frais d'honoraires de la société BTM Etudes.

Après délibération, à la majorité, 11 pour, 3 abstentions, et 1 contre, le conseil municipal:

- Donne un avis favorable à ce projet d'aménagement de la place de Louroux-Hodement.
- Décide de lancer la procédure d'appel d'offres et donne tous pouvoirs à M. le Maire délégué de Louroux-Hodement pour lancer cette procédure.
- Décide d'inscrire ces dépenses au Budget Primitif 2023 en section d'investissement

- Autorise M. le Maire ou M. le Maire délégué de Louroux-Hodement à signer tous les documents nécessaires concernant le projet.

<u>20230213011- Aménagement de la place de Louroux-Hodement : Demande de subvention au</u> Conseil Régional :

Monsieur le Maire délégué présente au conseil municipal le projet d'aménagement de la place de Louroux-Hodement.

Le coût estimatif de ce projet est de 173 103€ HT avec les frais d'honoraires de la société BTM Etudes.

Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention auprès de la région pour un montant de 72 000€

Après délibération, le conseil municipal, avec une abstention, et un vote contre valide le projet d'aménagement de la place de Louroux-Hodement.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire délégué de Louroux-Hodement à effectuer une demande de subvention auprès du conseil régional Auvergne Rhône Alpes

A inscrire ces dépenses au Budget Primitif 2023 en section d'investissement

20230213012 – Devis de réfection de l'impasse du Tonnelier à Givarlais:

Monsieur le Maire délégué de Givarlais informe le conseil municipal de la nécessité de refaire le chemin de l'impasse du tonnelier.

Monsieur LAPRUGNE, présente le devis de l'entreprise 2TP pour un montant de 3120€HT.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis proposé par la société 2TP.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire délégué de Givarlais à signer le devis de l'entreprise 2TP et à engager la somme correspondante, soit 3120€HT.

202302130013- Motion de soutien contre une fermeture de classe à la rentrée 2023-2024 :

Monsieur le Maire de Haut-Bocage informe les membres du conseil, du risque de fermeture d'une classe sur le RPI Givarlais, Maillet, Reugny et Nassigny, mais également sur le SIRP Hérisson, Venas et Louroux-Hodement.

Ce risque de fermeture, n'est pas acceptable par les élus car cela mettrait en péril la qualité d'apprentissage des enfants.

Une délégation d'élus et de parents d'élèves s'est rendue aux diverses manifestations contre les fermetures de classes.

Les mesures annoncées dans le cadre de cette carte scolaire sont difficilement acceptables et vont peser sur le devenir des territoires scolaires. Des courriers ont été adressés aux différents correspondants de l'Education Nationale. Les associations ADM03 et AMR03 soutiennent les élus dans leurs actions.

Monsieur le Maire souligne la fragilité des communes rurales, et rappelle qu'une école est un facteur d'attractivité pour l'installation de nouvelles familles.

Il évoque également les conséquences inévitables que vont entrainer les fermetures de classe sur le secteur, reposant sur une logique purement comptable, totalement inadaptée à la réalité des territoires ruraux : suppression d'emplois territoriaux (ATSEM, cantinière, personnel d'entretien), impact négatif pour les commerces locaux (épicerie, boulangerie...), perte de liens sociaux (élèves et personnes âgées des associations, parents d'élèves dans chaque bourg), perte d'un des derniers services publics locaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la motion contre une fermeture de classe sur le RPI Givarlais, Maillet, Reugny, Nassigny, ainsi que sur le SIRP Hérisson, Venas, Louroux-Hodement, et demande à l'inspection académique de revoir sa décision dans l'intérêt des enfants et de leur réussite scolaire.

20230213014- Projet éolien : Constitution d'une commission de suivi :

Suite au courrier reçu en début d'année par la société Abo Wind, développeur éolien et porteur d'un projet de 3 éoliennes sur la commune de Haut-Bocage.

M. le Maire de Haut-Bocage informe le conseil municipal que ladite société souhaite mettre en place une commission de suivi, composé d'élus volontaire, intermédiaire entre le conseil municipal et Abo Wind

Après délibération, le conseil municipal ne souhaite pas mettre en place cette commission.

La société Abo Wind interviendra uniquement devant l'ensemble du conseil municipal lorsque des informations sur l'avancée de l'étude seront à présentées.

COMMUNICATIONS DU MAIRE:

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des différentes dépenses qui ont été effectuées :

- Aménagement des toilettes publiques à Givarlais
- Abattage de 2 cèdres devant l'ancien presbytère (logement communal) pour 732 euros à Givarlais
- Location nacelle pour enlèvement décorations noël et nettoyage des gouttières de l'église à Maillet pour 203,28 euros
- Changement du chauffe-eau au restaurant à Maillet pour 1632.96 euros
- Réparation du tracteur Valtra à maillet pour 587,40 euros

QUESTIONS DIVERSES:

La convention avec la SPA a été signée jusqu'au 31.12.2026 et la facture pour la prestation 2022 s'élève à 1212, 43 euros.

Un devis a été demandé à l'entreprise METROT pour le godet du tracteur de Givarlais

La chambre des métiers et d'artisanat a envoyé une demande de subvention pour un jeune de Louroux. Le conseil municipal décide de ne pas faire suite à cette demande.

Un terrain de pétanque va être crée à Givarlais (endroit à définir)

L'association des Parents d'Elèves du RPI Givarlais, Maillet, Nassigny et Reugny donne RDV à tous celles et ceux qui sont contre la fermeture d'une classe sur le RPI, lundi 20 janvier à 18h30 à la salle polyvalente de Reugny. Un courrier a été envoyé à Mme l'Inspectrice de la circonscription Montluçon1.

Thierry De Lamarlière est inquiet pour le SIRP Hérisson – Louroux Hodement et Venas.

La commission Départementale de l'Education Nationale se réunit le 23 février et il est prévu la veille à Tronget une manifestation à l'appel des Syndicats. La décision finale sera rendue le 17 mars

En ce qui concerne le SIRP, si une classe venait à être supprimée à Hérisson, l'école ne fermerait pas.

L'Inauguration de la maison de village - tiers lieu Hubertine AUCLERT à Maillet aura lieu le samedi 10 juin 2023 à 10h. Les membres de la commission « inauguration » demandent s'il serait possible que la commune paie avec présentation de devis, du matériel ou une prestation pour le montage d'un film montrant les différentes activités organisées dans le Tiers lieu. Le conseil donne son accord.

Yves GAUDIN demande au conseil municipal son accord pour pouvoir passer par Orange Pro pour l'installation de la fibre à la maison de village à Maillet. Le Conseil est favorable.

Le logement communal vers la salle polyvalente à Maillet est libre depuis le 01er janvier 2023 puisque le locataire est parti en maison de retraite. La commission « bâtiments » s'est réunie une première fois pour discuter de l'avenir du logement. Elle fera des propositions au conseil municipal lors d'une prochaine réunion.

Un administré est venu en mairie de Maillet pour la vitesse excessive vers le lotissement de la Ronde et demande un ralentisseur. Il est dit que d'autres ralentisseurs devraient être alors installés ailleurs comme devant l'école ou à l'entrée du bourg vers le cimetière et ce n'est pas possible.

Yves GAUDIN doit téléphoner à l'entreprise PIZON car un WC fuit à la salle polyvalente alors que les travaux viennent d'être réalisés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30